

## Conseil d'Etat, 22 avril 2020, n° 440009 (Traitement à l'hydroxychloroquine)

22/04/2020

Le juge des référés du Conseil d'Etat rejette la demande des requérants tendant à la suspension d'exécution des dispositions de l'article 12-2 du décret du 23 mars 2020, en ce qu'elles font obstacle à ce que les personnes présentant les symptômes du Covid-19, mais non hospitalisées, puissent être traitées par hydroxychloroquine. Il invoque l'absence d'atteinte à la liberté de prescription du médecin.